

Faisons des choix durables  
pour la Haute-Vienne



**Rapport de  
développement durable  
2009 - 2010**



## SOMMAIRE

### **INTRODUCTION : ..... 4**

#### **Orientation 1 : La solidarité comme base de la cohésion sociale et territoriale..... 5**

OBJECTIF 1 : Agir sur les conditions de vie des personnes âgées à leur maintien dans leur environnement, au lien entre les générations. .... 6

OBJECTIF 2 : Maintenir les plus démunis dans leur logement, améliorer la qualité des logements sociaux et du cadre de vie. .... 8

OBJECTIF 3 : Rendre accessibles les services de la vie courante et les loisirs aux personnes handicapées. .... 9

OBJECTIF 4 : Accompagner la petite enfance et la parentalité. .... 10

OBJECTIF 5 : Sécuriser les déplacements et prévenir les accidents..... 12

#### **Orientation 2 : La promotion d'une culture citoyenne et responsable .. 13**

OBJECTIF 6 : Accompagner et soutenir un tissu associatif, culturel et sportif dense.14

OBJECTIF 7 : Organiser la participation des citoyens et la concertation de tous les acteurs. .... 16

OBJECTIF 8: Conserver la mémoire collective pour les générations à venir. .... 17

OBJECTIF 9 : Offrir un accès à la culture, aux activités sportives et à l'information à ceux qui en sont exclus. .... 19

OBJECTIF 10 : Eduquer au développement durable. .... 21

#### **Orientation 3 : La protection et la valorisation des milieux naturels .... 23**

OBJECTIF 11 : Protéger un bien commun et une ressource précieuse : l'eau ..... 24

OBJECTIF 12 : Préserver et valoriser les espaces naturels, protéger la biodiversité.26

OBJECTIF 13 : Anticiper la production et le traitement des déchets. .... 28

OBJECTIF 14 : Prévenir le réchauffement climatique et l'appauvrissement des ressources par le biais d'une maîtrise de l'énergie..... 29

OBJECTIF 15 : Veiller à l'harmonie des habitats, du patrimoine architectural et à la qualité des paysages. .... 30

OBJECTIF 16 : Développer des espaces de loisirs accessibles à tous les haut-viennois, et notamment ceux offrant une dimension de sensibilisation et de découverte à la nature. .... 31

#### **Orientation 4 : L'exemplarité des pratiques du Conseil général..... 33**

OBJECTIF 17 : Adopter une politique d'achat et des pratiques éco-responsables. ...	34
OBJECTIF 18 : Imaginer des bâtiments adaptés et économes. ....	37
OBJECTIF 19 : Promouvoir le développement durable au travers la gestion des ressources humaines. ....	39
OBJECTIF 20 : Réduire les impacts inhérents à la construction et à l'entretien du réseau départemental de voirie.....	40
OBJECTIF 21 : Repenser les déplacements des agents du Conseil général.....	42

#### **Orientation 5 : Le choix d'un développement dynamique fondé sur la préservation des ressources naturelles et le partage des richesses ..... 43**

OBJECTIF 22 : Assurer un développement économique équilibré et accompagner les entreprises dans la prise en compte du développement durable.....	44
OBJECTIF 23 : Encourager une activité agricole durable, soucieuse de son environnement et encourager des modes de consommation durables.....	45
OBJECTIF 24 : Promouvoir et aider une économie touristique soucieuse des richesses naturelles du département. ....	47
OBJECTIF 25 : Offrir un accès à l'emploi à ceux qui en sont exclus .....	48
OBJECTIF 26 : Optimiser et réduire les déplacements.....	49

#### **Orientation 6 : Le choix d'aménagements durables..... 50**

OBJECTIF 27 : Rapprocher les services publics des habitants. ....	51
OBJECTIF 28 : Assister les communes ou les communautés de communes dans leur offre d'équipements publics et y intégrer des critères de développement durable...	53
OBJECTIF 29 : Agir à l'échelle internationale en faveur d'un développement durable par l'échange, la coopération, le co-développement.....	55
OBJECTIF 30 : Promouvoir l'accès à l'information et développer la diffusion des nouvelles technologies. ....	56

#### **CONCLUSION ..... 58**




## **INTRODUCTION :**

Voté en juin 2008, l'Agenda 21 a permis de diffuser une culture de développement durable au sein des services de la collectivité.

De même, cette dynamique a fait naître de nombreuses actions ainsi que des dispositifs innovants tant sur les champs environnemental, social, que de développement raisonné des territoires.

87 actions réunies en 30 objectifs composent ce document stratégique dont la programmation s'échelonne jusqu'en 2014. Aussi était-il indispensable de réaliser chaque année une évaluation des actions menées par le Conseil général de la Haute-Vienne et ses services en faveur du développement durable.

***Afin de suivre l'état d'avancement des différents objectifs, trois niveaux de réalisation des actions ont été définis :***

	Niveau 1 : engagement des élus / réflexion des services
	Niveau 2 : dispositifs votés / expérimentations menées
	Niveau 3 : projets finalisés et financés / actions menées

# Orientation 1 : La solidarité comme base de la cohésion sociale et territoriale

## ► **Le contexte :**

Cette problématique étudiée sous l'angle de l'Agenda 21 a certes pour ambition de protéger et d'intégrer tous les individus, mais également d'inventer d'autres formes de solidarités au sens large. En effet, l'engagement du Conseil général en matière de solidarité n'est plus à démontrer. Il s'agit donc, et au-delà de l'existant, d'inventer des dispositifs permettant une meilleure intégration des autres champs du développement durable : aménager le territoire en fonction des besoins des populations de façon raisonnée et efficiente, prendre en compte des dimensions environnementales et énergétiques dans les investissements « sociaux » ou le logement, valoriser la citoyenneté et le partage, imaginer des réponses aux nouveaux besoins sociaux, s'interroger sur les demandes, les besoins et les offres de mobilité...

## ► **Les objectifs déclinés dans le cadre de cette orientation :**

Objectif 1 : Agir sur les conditions de vie des personnes âgées à leur maintien dans leur environnement, au lien entre les générations.




Objectif 2 : Maintenir les plus démunis dans leur logement, améliorer la qualité des logements sociaux et du cadre de vie.

Objectif 3 : Rendre accessible les services de la vie courante et les loisirs aux personnes handicapées.

Objectif 4 : Accompagner la petite enfance et la parentalité.

Objectif 5 : Sécuriser les déplacements et prévenir les accidents.

**OBJECTIF 1 : Agir sur les conditions de vie des personnes âgées à leur maintien dans leur environnement, au lien entre les générations.**

<u>Action 1</u> : Répondre par des solutions diversifiées et adaptées aux enjeux du vieillissement des haut-viennois.	
<u>Action 2</u> : Encourager la vie sociale des personnes âgées et les relations intergénérationnelles.	
<u>Action 3</u> : Inciter les établissements pour personnes âgées à intégrer des pratiques de développement durable.	

**Actions effectives avant mars 2009 :**

- Actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, avec notamment des aides financières concernant la prise en charge des aides ménagères, des repas à domicile, et des aides pour l'adaptation du logement aux personnes âgées ou handicapées.
- Augmentation des capacités d'accueil des personnes âgées, avec la création de nouveaux EHPAD, intégrant notamment des critères de développement durable (cible HQE).
- Intégration des logements adaptés dans les centres bourg, afin d'assurer aux personnes âgées la proximité des services.
- Actions visant à un rapprochement intergénérationnel. (Festival Coquelicontes).

**Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

**En matière de logement :**

- Poursuite des aides financières existantes en matière d'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées ou handicapées : entre mars 2009 et mars 2010, 217 personnes ont bénéficié de cette aide.
- Plan gérontologique départemental 2007-2011 : 587 places d'hébergement (dont 298 pour Alzheimer) ont d'ores et déjà été autorisées.
- Par ailleurs, le Département va soutenir 9 communes pour la construction de 4 à 6 logements chacune intégrant des critères HQE dans leurs constructions de logements adaptés aux personnes âgées ou handicapées.

**En matière d'autonomie :**

- Afin de mettre en relation les personnes qui souhaitent bénéficier d'une prestation à domicile avec les entreprises artisanales ou associations concernées, le Département participe financièrement au fonctionnement de la plateforme Proximain mise en œuvre par le CCAS de Limoges.

- Dans le cadre de l'action n° 3 du Projet d'administration départementale (PAD) « conforter la territorialisation », une réflexion est engagée en matière de coordination gérontologique sur les territoires du département afin de mieux prendre en compte les besoins des usagers et les problématiques du vieillissement (Alzheimer...).



Pour mener ce projet et proposer des pistes d'action, une chargée de mission a été recrutée en 2010 au Pôle personnes âgées / personnes handicapées.

- Organisation d'une semaine départementale de la maladie d'Alzheimer, du 17 au 25 septembre 2009 : 59 manifestations (conférences, spectacles, forum, village Alzheimer...) ont eu lieu sur 30 communes et 2 243 participants ont été recensés. Les coordonnateurs des CLIC et le Pôle personnes âgées / personnes handicapées du Conseil général ont été fortement mobilisés pour l'organisation de cette semaine.

#### **En matière de prévention de la maltraitance :**

- Un nouveau dispositif de recueil et de suivi des plaintes a été implanté, dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la maltraitance. (Conformément aux orientations du Plan gérontologique départemental).
- A cette fin, les services sont raccordés depuis février 2008 à l'antenne nationale d'écoute téléphonique 39.77, gérée par l'association francilienne de bienveillance des aînés et / ou handicapés (A.F.B.A.H.), et une procédure interne associant tous les personnels concernés a été finalisée. (sur le principe d'une cellule de veille en central). (CP mars 2009).

## **OBJECTIF 2 : Maintenir les plus démunis dans leur logement, améliorer la qualité des logements sociaux et du cadre de vie.**

<u>Action 4</u> : Accompagner les personnes les plus en difficulté dans la maîtrise de leurs charges énergétiques.	
<u>Action 5</u> : Concourir à l'amélioration du cadre de vie et à la qualité énergétique des logements dans l'habitat social.	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

- Dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement (FSL), des actions visant à maîtriser le budget énergie des personnes les plus en difficulté ont été menées.
- Les programmes territoriaux de l'habitat (PTH) mis en place en 2004, ont intégré lors de leur renouvellement en 2008, les objectifs de l'Agenda 21 dans leurs actions : (la maîtrise de la consommation énergétique, l'encouragement à la création d'éco lotissement,...).
- Dans ce cadre, un certain nombre d'actions visant à améliorer la qualité de l'habitat social ont pu voir le jour, avec notamment la réalisation de travaux d'économie d'énergie, pour atteindre une exigence de classement énergétique de ces logements en catégorie C ou D.

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

#### **La poursuite des PTH :**

- Des subventions ont pu être attribuées notamment pour des travaux de rénovation de logement (réfection de toitures...), et d'amélioration énergétique.






#### **Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) :**

- Lors de la DM2 2009, les élus ont validé les orientations du projet de PDALPD pour les 5 prochaines années, avec 5 objectifs :
  - adapter les logements à des populations spécifiques,
  - optimiser le logement des jeunes,
  - poursuivre et intensifier la lutte contre l'habitat indigne,
  - prévenir les expulsions locatives,
  - actualiser le fonctionnement du fonds de solidarité pour le logement (FSL).

#### **Les subventions aux bailleurs sociaux :**

- Le Conseil général attribue des subventions aux bailleurs sociaux pour la création de logements d'insertion (PLAI). A titre d'exemple, la CP de juillet 2009 a vu l'attribution de 59 430 € pour la construction de 75 logements collectifs dont 15 PLAI sur les communes de Limoges et de Feytiat.
- Depuis la CP de janvier 2010, les aides PLAI peuvent être majorées de 25 % pour les logements certifiés HQE, afin de valoriser la construction de logements sociaux durables.

## **OBJECTIF 3 : Rendre accessibles les services de la vie courante et les loisirs aux personnes handicapées.**

<u>Action 6</u> : Mettre en œuvre une politique d'information et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.	
<u>Action 7</u> : Agir pour l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées.	
<u>Action 8</u> : Initier des nouveaux leviers d'action en faveur de l'accès à la culture pour les personnes handicapées.	
<u>Action 9</u> : Agir pour la pratique d'activités sportives par les personnes en situation de handicap.	
<u>Action 10</u> : Favoriser l'accès aux personnes handicapées dans les transports publics.	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

#### **Scolarisation :**

- Des travaux ont été réalisés dans les collèges du Département afin de permettre leur accessibilité à des personnes handicapées. D'autre part, des conventions ont été passées avec certains établissements dans le but de favoriser l'accueil d'élèves handicapés mentaux en milieu scolaire ordinaire.

#### **Transport :**

- Deux lignes de transports « Handicar 87 » ont été mises en place en 2009.

#### **Activités sportives et culturelles :**

- Des partenariats ont pu voir le jour, entre le Conseil général de la Haute-Vienne et l'association Handisport, ou encore, entre les organismes culturels du Conseil général (BDP, musée), et les IME.

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

En 2009-2010, le Conseil général poursuit les actions entreprises auparavant en matière d'accessibilité à la scolarité, aux transports et aux activités sportives et culturelles pour les personnes handicapées.

#### **Le schéma départemental des personnes adultes handicapées 2009-2013 a été adopté, avec les objectifs suivants :**

- axe 1 - mieux évaluer les besoins des personnes en situation de handicap de manière régulière et continue,
- axe 2 - développer, diversifier et adapter l'offre d'accompagnement au parcours de vie de la personne handicapée, prendre en compte les handicaps spécifiques, assurer le suivi des objectifs et aider à la programmation ,
- axe 3 - renforcer la coopération et l'information sur les territoires,
- axe 4 - promouvoir l'intégration professionnelle de la personne en situation de handicap,
- axe 5 - procéder à des préconisations pour favoriser la mobilité sur les territoires.

Dans le cadre de l'axe 3 de ce schéma, il est prévu de créer des guichets d'information de proximité, d'améliorer le repérage des personnes en situation de handicap, de mettre en place une organisation coordonnée des moyens des établissements et services, de diffuser un guide des ressources et publier un catalogue des offres.

**Le Conseil général de la Haute-Vienne s'investit également dans les projets suivants :**

**Accessibilité des locaux :**




- Une étude concernant l'accessibilité des locaux du Conseil général a été lancée en 2009. Des investissements ont été réalisés et sont programmés pour répondre à cette exigence. A ce jour, 80 % des collèges du département sont accessibles.

**Accès à la culture :**



- Des soutiens financiers sont apportés aux compagnies Paroles et In Vivo, qui travaillent à l'accès des personnes handicapées aux activités culturelles.

**Accès aux activités sportives et aux loisirs :**

- Mise en place d'un circuit accessible aux handicapés à l'occasion de l'édition 2010 « Randonnez-vous en Haute-Vienne ».

	Niveau 1 : engagement des élus / réflexion des services
	Niveau 2 : dispositifs votés / expérimentations menées
	Niveau 3 : projets finalisés et financés / actions menées

## OBJECTIF 4 : Accompagner la petite enfance et la parentalité.

Action 11 : Sensibiliser les familles à leurs modes de consommation et à leurs habitudes alimentaires.	
Action 12 : Améliorer les temps de vie des parents et faciliter l'accueil des enfants de moins de trois ans.	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

Des actions visant à sensibiliser les familles à leurs modes de consommation et à leurs habitudes alimentaires ont déjà été effectuées antérieurement à 2009, notamment dans les Maisons de la solidarité du département vers les familles en difficulté, ainsi que des actions visant à faciliter le temps de vie des parents.

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

#### **Faciliter le quotidien des familles :**

- Depuis août 2009, le Conseil général a mis en place un site interactif de recherche en ligne d'un(e) assistant(e) maternel(le) accessible à partir du site [www.cg87.fr](http://www.cg87.fr).
- Le Conseil général apporte également un soutien financier aux activités du REEAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents), qui a pour principal objectif de renforcer les capacités éducatives des parents au travers de temps de réflexion sur les relations parents / enfants.
- Enfin, le Conseil général accompagne la densification et la diversification des modes d'accueil localement, répondant aux besoins des habitants en matière de modes de garde de la petite enfance. (exemple : accompagnement à hauteur de 24 985 € du projet de micro-crèche à Compreignac – CP février 2010, subvention de 60 000 € à la communauté de communes des Portes de Vassivière pour l'aménagement d'un multi-accueil à Eymoutiers (crèche / halte-garderie / relais assistantes maternelles – CP mars 2009).

#### **Sensibiliser les familles à leurs modes de consommation et à leurs habitudes alimentaires :**

- Le magazine « le journal de la Haute-Vienne » paru en mars 2010 était consacré à l'agriculture et aux produits biologiques afin d'inciter les habitants et à leur faire découvrir la qualité de ces productions.

## **OBJECTIF 5 : Sécuriser les déplacements et prévenir les accidents.**

Action 13 : Agir pour réduire le nombre d'accidents corporels sur les routes du département.



### **Actions effectives avant mars 2009 :**

#### **Actions à destination des usagers :**

- Des campagnes de communication sont réalisées trois à quatre fois par an sur le thème de la sécurité routière, par le biais notamment de la presse locale, du site internet, d'affichages...

#### **Sécurité des routes :**

- Des actions en faveur de la sécurisation des routes, et notamment des traverses d'agglomération ont été menées.

#### **Protection des scolaires :**

- De même, des actions en faveur de la sécurisation des transports scolaires et des abords des écoles ont pu voir le jour.

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

- Une charte concernant les traverses d'agglomération est en attente de validation. Il s'agit d'une charte d'aménagement de sécurité, destinée à donner un cadre méthodologique aux communes pour les projets cofinancés par le Département. De même, une grille d'analyse de la sécurité des transports est en cours d'élaboration.
- Un recensement des arrêts de cars a été fait, permettant de sécuriser et de réaménager les points d'arrêts des cars.
- Le dispositif de sécurisation des abords des collèges est en cours d'élaboration. Pour l'instant, une méthode de diagnostic a été définie, et a fait l'objet d'un test sur un collège par MAD
- Concernant la lisibilité des routes, une méthode visant à prévenir les accidents a été définie. Le but est d'aménager la route de façon à inciter les usagers à une conduite prudente et apaisée.

## Orientation 2 : La promotion d'une culture citoyenne et responsable

### ➤ **Le contexte :**

Si le développement durable est devenu une priorité par suite des découvertes de dommages irréversibles causés par l'Homme à la planète, on ne saurait oublier qu'une dimension d'échange et de citoyenneté est une base de progrès sans laquelle aucune autre n'est possible. Faire appel à la responsabilité individuelle et collective, à la citoyenneté, et au vivre ensemble c'est l'ambition de l'Agenda 21.

Les territoires ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité, dans la mesure où ils sont au plus près des habitants.

Ainsi, favoriser l'expression culturelle pour tous les publics, valoriser les cultures dans leur diversité, soutenir la création et les échanges culturels sont autant de facteurs d'épanouissement des populations, mais également d'attractivité et de vitalité pour un développement durable du territoire.

De la même façon, le rôle intégrateur du sport et des pratiques de loisirs, ainsi que leur dimension éducative, poursuit un double objectif de cohésion sociale et de bien-être individuel.

Enfin, l'accès à une éducation et à une formation de qualité adaptées aux différents publics, et l'enseignement à chacun de pratiques plus responsables vis-à-vis des conséquences qu'elles engendrent sur la planète, constituent des conditions indispensables à la concrétisation d'un développement durable.

### ➤ **Les objectifs déclinés dans le cadre de cette orientation :**

Objectif 6 : Accompagner et soutenir un tissu associatif, culturel et sportif dense.






Objectif 7 : Organiser la participation des citoyens et la concertation de tous les acteurs.

Objectif 8 : Conserver la mémoire collective pour les générations à venir.

Objectif 9 : Offrir un accès à la culture, aux activités sportives et à l'information à ceux qui en sont exclus.

Objectif 10 : Eduquer au développement durable.

## **OBJECTIF 6 : Accompagner et soutenir un tissu associatif, culturel et sportif dense.**

<u>Action 14</u> : Inciter les associations à avoir une approche de développement durable et mieux sensibiliser les pratiquants à la protection de l'environnement.	
<u>Action 15</u> : Encourager la pratique du sport loisir.	
<u>Action 16</u> : Développer le bénévolat.	
<u>Action 17</u> : Encourager la pratique sportive féminine.	
<u>Action 18</u> : Inciter les acteurs à mutualiser leurs actions pour densifier et rationaliser les offres de services ou d'équipements sur le département.	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

- Approche environnementale de l'activité randonnée pédestre.
- Réorientation de l'accompagnement financier destiné aux sports mécaniques.
- Conventionnement avec les comités de sports collectifs majeurs pour l'organisation de séances de découvertes pour les jeunes ou les scolaires, en mettant l'accent sur la cohésion sociale, l'éducation à la citoyenneté, l'intégration des personnes handicapées, le développement de la pratique sportive féminine, l'encouragement au sport loisir.
- Mise en place d'une Mission vie associative assurant des permanences dans les Maisons du département et développant des formations en direction des bénévoles associatifs.

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

#### **Inciter les associations à avoir une approche de développement durable et mieux sensibiliser les pratiquants à la protection de l'environnement :**

- Un partenariat pluriannuel d'une durée de 4 ans avec les comités départementaux de sport collectif a été mis en place. Dans ce cadre, des actions visant à sensibiliser le public, les pratiquants et les éducateurs au respect de l'autre, aux gestes éco-citoyens sont organisées.
- Le Conseil général participe également aux travaux du comité de pilotage de l'observatoire départemental de lutte contre les incivilités et la violence.
- Par ailleurs, le thème de la sensibilisation au développement durable a été abordé lors des sessions de formation organisées chaque année sur les territoires pour les bénévoles associatifs.

- Des actions de partenariat avec les clubs sont conclues dans une démarche de développement durable et d'éducation à la citoyenneté. (Par exemple : invitation des publics défavorisés lors des matches à domicile, sensibilisation des pratiquants et des éducateurs au respect de l'autre et aux gestes éco citoyens, action de sensibilisation relative aux incivilités, à la violence et au dopage durant les stages de formation).




#### **Encourager la pratique du sport loisirs:**

- A titre d'illustration, le Département subventionne plusieurs opérations dans le cadre de la convention territoriale du pays d'Ouest Limousin 2008-2010, visant à développer des activités de tourisme et de loisirs à partir de la voie verte et du vélorail.
- Afin d'encourager la pratique sportive féminine : majoration des subventions en direction des petits clubs sportifs ayant une équipe féminine junior ou sénior disputant un championnat (BP 2010).

#### **Inciter les acteurs à mutualiser leurs actions pour densifier et rationaliser les offres de services ou d'équipements sur le département:**

- Lancement d'un nouveau type de contractualisation entre les communautés de communes et le Conseil général de la Haute-Vienne : la convention départementale de développement intercommunal (CDDI).
- Dans un but d'amélioration et d'optimisation de l'utilisation des équipements existants, et afin d'inciter à l'aménagement de salles multi-activités, une cartographie des équipements existants a été élaborée.
- Un outil d'information recensant les documents disponibles dans les bibliothèques du réseau départemental et accessible au public via internet est à l'étude (BDP).
- Enfin, une base d'information accessible aux habitants, permettant le recensement et l'identification des associations existantes est également en cours d'élaboration.

## **OBJECTIF 7 : Organiser la participation des citoyens et la concertation de tous les acteurs.**

<u>Action 19</u> : Mettre en œuvre et élargir les participations citoyennes.	
<u>Action 20</u> : Faire connaître à tous l'action départementale et l'engagement du Conseil général pour un développement durable de son territoire.	
<u>Action 21</u> : Faire participer les plus jeunes à la compréhension et à la mise en œuvre du développement durable.	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

#### **Information des usagers :**

- L'Agenda 21 est en ligne sur le site internet du Conseil général, avec possibilité pour les usagers de laisser un message.
- Des informations sur les actions de l'Agenda 21 sont également transmises par le biais du Magazine de la Haute-Vienne.

#### **Sensibilisation et information des collégiens :**

- Les services du Conseil général accompagnent les collèves qui veulent entrer dans une démarche de labellisation éco école. Le collège de Pierre-Buffière est labellisé.
- Des actions de sensibilisation aux problèmes du développement durable se sont déroulées dans les collèves.

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

#### **Information des usagers :**

- 9 réunions d'information sur l'avenir des Départements ont été organisées en Haute-Vienne (oct - nov 2009), ainsi qu'une conférence à Limoges (« une rencontre pour les Haut-viennois »). Ce thème a également fait l'objet d'un numéro « Haute-Vienne, l'Express » spécial.
- Lancement d'une pétition « La Haute-Vienne de toutes nos forces », via le Magazine de la Haute-Vienne et le site internet du Conseil général.

#### **Création d'un fonds documentaire départemental :**

- Constituer à la Bibliothèque départementale de prêt un fonds documentaire sur les grands enjeux du développement durable, doté de 156 livres pour adultes et enfants, 20 DVD et une exposition ("L'eau pour tous, tous pour l'eau").

#### **Sensibilisation et information des collégiens :**

- L'organisation du tri sélectif des déchets dans les collèves - hors agglomération de Limoges - est en cours de réalisation, en partenariat avec le SYDED.

- Un deuxième collège est en cours de labellisation éco-école ; il s'agit de Firmin Roz.
- Une convention a été signée avec l'association Artisans du monde au titre de 2010, permettant de faire des interventions dans les collèges demandeurs, sur la sensibilisation au commerce équitable, aux inégalités nord-sud, et aux divergences entre le commerce conventionnel et le commerce équitable.

**Accompagnement et valorisation des initiatives et des projets des collégiens sur le thème du développement durable :**

- Une œuvre sur le thème de la consommation et la production de déchets d'un collégien est présentée sur le site des Carmes. Cette œuvre a été réalisée par les élèves du collège Calmette, en collaboration avec la MSD du Val de l'Aurence.

**Faire connaître l'engagement du Conseil général en matière de développement durable :**

- Le Conseil général a obtenu pour son Agenda 21 les « rubans du développement durable », organisés par l'association des Maires de France, ainsi que la reconnaissance du ministère.
- La lettre « l'information de vos Maisons du département » (n° 7 - décembre 2009) était consacrée au développement durable.

## **OBJECTIF 8: Conserver la mémoire collective pour les générations à venir.**

Action 22 : Pérenniser la mémoire historique, culturelle, sociale... du Département et s'en servir comme d'un outil d'éducation à la citoyenneté.



### **Actions effectives avant mars 2009 :**

- Le Conseil général a créé et soutient le développement du Centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane en 2009. (366 000 € attribués au BP 2009).
- Les Archives départementales ont organisé une exposition retraçant l'histoire du site de la Visitation (futur Hôtel du département).

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**



#### **Devoir de mémoire :**

- Une subvention de 500 000 € est allouée à la ville de Limoges pour la restructuration du Musée de la Résistance et de la Déportation à Limoges, dans le cadre de la convention territoriale de l'agglomération de Limoges 2008-2013. (CP juillet 2009).
- Le Département a mis en œuvre une aide financière pour l'organisation des sorties scolaires (écoles maternelles, primaires et collèges) sur les lieux d'histoire et de mémoire de la Haute-Vienne : Oradour-sur-Glane, musées, châteaux, .... Le subventionnement est de 100 % ou de 50 % selon les lieux visités.
- Enfin, le Département participe au jury du concours national de la résistance et de la déportation.
- Subvention à la commune d'Ambazac d'un montant de 20 550 € pour la création d'un espace muséographique consacré à l'œuvre du photographe Israëlis Bidermanas, dit « Izis », qui a vécu réfugié dans cette localité de 1942 à 1944, et est connu pour ses photographies de maquisards Limousins.

#### **Autres initiatives :**

- Un fonds d'œuvres de l'artiste Raoul Hausmann a été acquis par le Musée de Rochechouart.
- Afin de valoriser un site patrimonial unique, un travail d'amélioration et de préservation des vestiges sur le site de Châluçet a été effectué, permettant l'ouverture de la partie basse du site au public.
- Subvention aux communes et leurs groupements pour la mise en valeur du patrimoine historique : à titre d'exemple, subvention de 20 092 € à la communauté de communes du pays de Saint-Yrieix-la-Perche pour la consolidation du bâti sur le site de Marcognac. Il s'agit du premier site d'extraction de kaolin sur le département, classé monument historique depuis 2002.

## **OBJECTIF 9 : Offrir un accès à la culture, aux activités sportives et à l'information à ceux qui en sont exclus.**

<u>Action 23</u> : Proposer un accès plus large à la culture.	
<u>Action 24</u> : Faire un lien entre les pratiques sportives locales, l'animation jeunesse et l'insertion sociale.	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

#### **Diffusion culturelle :**

- Accompagnement financier du Département pour la création d'équipements communaux et intercommunaux permettant la diffusion culturelle sur le territoire (salles de spectacles...).
- Organisation annuelle de « La Culture au grand jour », évènement majeur gratuit de la diffusion culturelle en Haute-Vienne, sur l'ensemble du territoire.
- Le Département utilise et met à disposition toute l'année ses propres salles (espace Jules Noriac, Musée départemental d'art contemporain), pour accueillir toutes les formes d'expression culturelle.

#### **Animation jeunesse et insertion :**

- Des partenariats pluriannuels ont été mis en œuvre fin 2008 avec les grands clubs et les comités départementaux des quatre sports collectifs majeurs, afin d'encourager notamment le développement d'animations en milieu rural en direction des jeunes pendant la période estivale et la mise en place d'actions de sensibilisation aux gestes éco-citoyens lors des manifestations sportives.

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**






- Dans le cadre de l'action 23 « proposer un accès plus large à la culture », des entrées gratuites sur les sites culturels départementaux ont été distribuées à l'ensemble des agents du Conseil général en 2010.
- De même, suite à l'état des lieux réalisé en 2008 pour faire évoluer la politique de lecture publique du Département, le schéma départemental de développement de la lecture publique a été approuvé (DM2 2009). Cinq grands enjeux ont été identifiés :
  - accentuer la territorialisation de l'offre de services de la BDP,
  - intégrer pleinement l'utilisation des outils numériques dans le développement de la lecture publique,
  - conforter les bibliothèques comme lieux d'accès à la culture et de socialisation,
  - développer une offre de services en direction de publics spécifiques,
  - rendre plus lisible l'action du Conseil général en matière de lecture publique.

- Enfin, lors du vote du BP 2009, l'Assemblée départementale a reconduit le dispositif mis en place par le Département pour soutenir les programmations culturelles des territoires ruraux. Ce dispositif a pour objectifs :
  - de permettre un accès aisé à la culture pour tous en privilégiant la proximité du public,
  - de construire une offre d'animations locales de qualité et diversifiées, en s'efforçant de créer un maillage des initiatives,
  - de faciliter le montage de spectacles en milieu rural en accompagnant les élus intéressés dans leur démarche.

Les manifestations financées peuvent concerner une représentation théâtrale ou un concert, une animation culturelle dans un lieu ouvert au public, un « mini-festival », ou une programmation de 3 ou 4 spectacles culturels répartis sur l'année à l'initiative d'une collectivité locale ou d'une structure culturelle implantée localement et garantissant un large accès du public.

56 695 € ont été répartis entre 59 dossiers de subventions (CP avril 2009). 7 689 € supplémentaires ont été attribués lors de la CP de décembre 2009, afin de soutenir 18 autres dossiers.

## OBJECTIF 10 : Eduquer au développement durable.

<u>Action 25</u> : Faire du collège un lieu privilégié de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.	
<u>Action 26</u> : Sensibiliser au civisme et au respect des autres.	
<u>Action 27</u> : Favoriser la consommation de produits locaux, bio, ou issus du commerce équitable dans les cantines des collèges.	
<u>Action 28</u> : Favoriser les rencontres et les échanges d'expériences entre les élèves.	
<u>Action 29</u> : Faciliter le quotidien des élèves en faisant diminuer le poids des cartables.	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

#### **Vie quotidienne :**

- En lien avec les objectifs de l'Agenda 21, le Conseil général intervient dans le quotidien des élèves du département, avec notamment la prise en charge du surcoût lié à l'achat de produits alimentaires de qualité dans les collèges (viande limousine certifiée ou produits issus de l'agriculture biologique).
- Par ailleurs, pour le confort des collégiens, un dispositif « second jeu de livre pour les élèves de 6<sup>ème</sup> » a été mis en place afin de réduire le poids des cartables.

#### **Actions de sensibilisation au développement durable :**

- Des animations en lien avec le développement durable se sont déroulées dans les collèges, notamment grâce aux partenariats établis avec certaines associations comme « Artisans du Monde ».

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

#### **Vie quotidienne :**

- Le Conseil général continue les actions en cours, concernant les aides aux sorties scolaires, le dispositif « second jeu de livre pour les élèves de 6<sup>ème</sup> », le soutien financier en faveur d'une alimentation de qualité dans les restaurants scolaires.
- DM2 2009 – 4<sup>ème</sup> commission : 60 000 € sont attribués aux collèges qui servent de la viande limousine certifiée et des produits issus de l'agriculture biologique dans leurs services de restauration.




#### **Actions d'animation et de sensibilisation au développement durable :**

- Le collège Firmin Roz est en cours de labellisation éco-école.

- L'organisation du tri sélectif des déchets dans les collèges – hors agglomération de Limoges – est en cours de réalisation, en partenariat avec le SYDED. Cette action comprend la sensibilisation des élèves, de l'équipe pédagogique et des agents.
- L'association « Artisans du Monde » est intervenue dans 12 collèges du Département en 2009, en lien avec la démarche de l'Agenda 21.
- Une convention a été conclue pour une durée d'un an avec l'association météorologique de Limoges (AML) pour le prêt d'une exposition sur le thème des conséquences du réchauffement climatique (CP février 2010). Cette exposition sera prêtée par l'AML au Département, en vue d'une mise à disposition dans les bibliothèques du réseau départemental de lecture publique et collèges de la Haute-Vienne, ainsi que dans les Maisons du département. Des actions complémentaires pourraient également être mises en œuvre, en particulier dans les bibliothèques et les collèges (conférences, projection de films, prêts de documents thématiques...).
- Attribution au syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne moyenne d'une subvention de 2 500 € pour l'étude de définition relative à la mise en place d'un bus itinérant sur le thème du développement durable. (CP novembre 2009).

**Favoriser les rencontres et les échanges d'expériences entre les élèves :**

- 3 697 collégiens étaient licenciés à l'UNSS en 2009. Le Conseil général subventionne cet organisme à raison de 15 000 € sur l'année 2009.

	Niveau 1 : engagement des élus / réflexion des services
	Niveau 2 : dispositifs votés / expérimentations menées
	Niveau 3 : projets finalisés et financés / actions menées

## Orientation 3 : La protection et la valorisation des milieux naturels

### ➤ Le contexte :

C'est la prise de conscience de la dégradation, voire de l'épuisement programmé, des ressources naturelles et écologiques que sont l'eau, l'air, les sols, qui a été à l'origine même de l'idée de développement durable. Les modifications des rythmes climatiques par suite des rejets atmosphériques d'origine humaine, la disparition des espèces à un rythme inédit dans l'histoire de la terre, les pollutions des eaux continentales sont autant de signes d'alarme et d'avertissement montrant que notre développement n'est plus soutenable dans les mêmes conditions. Préserver l'environnement et les ressources naturelles est aujourd'hui devenu un enjeu fort des politiques publiques, qui au-delà de l'action sur les milieux, passe aussi par une sensibilisation et une appropriation de tous de ces richesses collectives.

### ➤ Les objectifs déclinés dans le cadre de cette orientation :

Objectif 11 : Protéger un bien commun et une ressource rare : l'eau.

Objectif 12 : Préserver et valoriser des espaces naturels, protéger la biodiversité.





Objectif 13 : Anticiper la production et le traitement des déchets.

Objectif 14 : Prévenir le réchauffement climatique et l'appauvrissement des ressources par le biais d'une maîtrise de l'énergie.

Objectif 15 : Veiller à l'harmonie des habitats, du patrimoine architectural et à la qualité des paysages.

Objectif 16 : Développer des espaces de loisirs accessibles à tous les haut-viennois, et notamment ceux offrant une dimension de sensibilisation et de découverte à la nature.

## **OBJECTIF 11 : Protéger un bien commun et une ressource précieuse : l'eau**

<u>Action 30</u> : Accompagner l'amélioration du réseau d'alimentation en eau potable et économiser la ressource.	
<u>Action 31</u> : Limiter la diffusion des polluants d'origine agricole ou domestique (effluents, nitrates, pesticides...) et préserver les zones humides nécessaires au processus de filtration de l'eau.	
<u>Action 32</u> : Encourager des assainissements autonomes durables et de qualité.	
<u>Action 33</u> : Réduire la circulation des matières de vidanges dans le département et développer la valorisation agricole des boues d'épuration.	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

#### **Assistance technique dans le domaine de l'assainissement :**

- Le Conseil général assure une mission d'assistance technique auprès des collectivités pour l'exploitation de leurs installations d'assainissement collectifs et non collectifs (conseils, élaboration de bilans de fonctionnement des stations d'épuration, contrôles, ...)

#### **Accompagnement financier aux collectivités pour la réalisation de travaux :**

- Dans le cadre des CTD, le Conseil général apporte un soutien financier important pour la réalisation de travaux concernant l'eau potable et l'assainissement.

#### **Accompagnement technique et financier des communautés de communes pour la constitution des SPANC (Services Publics de l'Assainissement Non Collectif)**

#### **Un plan « zéro pesticide en Haute-Vienne » mis en œuvre en 2009 :**

- Les objectifs de ce plan sont de limiter la pollution aquatique, en accompagnant financièrement et techniquement les communes et communautés de communes à abandonner l'usage des produits phytosanitaires.

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

#### **Assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement :**

- La nouvelle réglementation relative à l'assistance technique a été mise en œuvre au cours de l'année 2009 et a donné lieu à la signature de 89 conventions avec les communes.
- De plus, l'assistance technique aux petites stations d'épuration (< 200 EH) est progressivement prise en compte.

### **Assainissement collectif :**

- Un schéma départemental d'assainissement est en cours d'élaboration. Il a permis de dresser un état des lieux, puis d'identifier et de hiérarchiser les travaux à réaliser sur les systèmes d'assainissement du département. En outre, un programme chiffré de travaux assorti d'un échéancier sera prochainement proposé.

### **Assainissement non collectif :**

- Des aides financières ont été allouées aux communautés de communes du pays de la Météorite, de la Vallée de la Gorre, et de Vienne-Glane pour la création de leurs services publics d'assainissement non collectif (SPANC). – CP juillet 2009.
- Les services départementaux continuent à procéder au contrôle des installations d'assainissement non collectif pour certaines communes n'ayant pas encore créé de SPANC.
- La mise en place progressive de SPANC (services publics d'assainissement non collectif) par les collectivités a conduit à rechercher une harmonisation des pratiques à travers la rédaction d'une charte départementale de qualité pour l'assainissement non collectif.

Cette charte sera l'occasion de reconnaître la qualification technique des entreprises s'engageant dans un processus de qualité conforme aux principes qu'elle propose.

Le projet est élaboré en partenariat avec la profession, les administrations et organismes intervenant dans ce domaine. Il vise également à améliorer la cohérence des pratiques lors des différents contrôles, qu'ils soient réalisés par les SPANC, ou par les services départementaux.

- Un plan « zéro pesticide » voté par les élus en direction des communes et de leurs groupements.  
Les services départementaux se sont également engagés dans l'opération « zéro pesticide », principalement au niveau de l'entretien des routes. De même, les collèges sont dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.




### **Valorisation et élimination des matières de vidange :**

- Dans le cadre du schéma d'assainissement, il est prévu de mettre en œuvre un schéma départemental d'élimination des matières de vidange. Les stations d'épuration susceptibles de recevoir ces matières ont été validées. Quatre sites sont retenus. Des travaux de réhabilitation des ouvrages sont à l'étude pour permettre le traitement de ces matières.

### **Récupération et réutilisation des eaux pluviales :**

- Le Conseil général accompagne l'opération de construction des nouveaux bâtiments de L'ALÉD (association limousine pour les personnes handicapées), construits à Panazol, qui intègrent des dispositifs de récupération de l'eau de pluie. La pose de quinze cuves est nécessaire, afin de stocker l'eau de pluie captée et filtrée qui sera réutilisée pour l'alimentation des sanitaires. Le coût de l'opération, qui devrait s'achever mi-2010 s'élève à 9 millions d'euros.

## **OBJECTIF 12 : Préserver et valoriser les espaces naturels, protéger la biodiversité.**

<u>Action 34</u> : Inciter à la découverte des espaces naturels du département.	
<u>Action 35</u> : Appliquer les principes d'un développement durable sur les sites naturels départementaux.	
<u>Action 36</u> : Contribuer à valoriser et préserver un petit patrimoine naturel indispensable à la biodiversité.	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

- Un plan de gestion a été mis en place concernant l'étang de la Pouge, appartenant au Département et classé espace naturel sensible (ENS), dans un but de protection du milieu naturel et des espèces remarquables.
- Des actions spécifiques d'études, de préservation et de sauvegarde des espèces ont pu voir le jour, dans le cadre des conventions passées avec les parcs naturels régionaux (PNR).
- Un plan « zéro pesticide » a également été mis en place.

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

#### **Attribution de subventions dans le domaine des espaces naturels :**

- A titre d'exemple :
- Subvention à la commune de St Junien (2 580 €) pour la réalisation d'une notice de gestion sur les milieux naturels du site Corot.
  - Subvention de 7 026 € à la communauté de communes de la vallée de la Gorre pour la réalisation d'un sentier d'interprétation dans les vallées de la Gorre et du Gorret (CP juin 2009).
  - Attribution d'une subvention à la communauté d'agglomération Limoges-Métropole pour la protection des boisements et de milieux naturels (schéma directeur des espaces naturels, étude faunistique et floristique des dépendances routières, balisage d'un sentier de découverte à Veyrac).

#### **Valorisation des espaces naturels :**

- Approbation des orientations et actions du plan de gestion 2009 – 2013 du site classé du Mont Gargan, qui s'inscrivent globalement dans une démarche d'accueil du public, d'ouverture paysagère, de préservation du patrimoine naturel, et de sauvegarde de la chapelle.
- Intégration dans le patrimoine départemental de l'observatoire ornithologique de l'étang de la Pouge, appartenant auparavant à la SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des oiseaux en Limousin) – CP octobre 2009.

### **Processus de certification des forêts départementales :**

- Une procédure de certification de gestion durable des forêts départementales a été engagée (CP octobre 2009), avec une adhésion pour une durée de 5 ans au système PEFC pour les forêts des Vaseix, du Mas du Loup, de Châteauneuf-la-Forêt, de Ligoure et de la Pouge (303,43 ha).




La marque PEFC garantit aux consommateurs que les professionnels intervenant dans les différentes étapes de la production et de la transformation du bois se sont engagés dans une démarche de certification durable.

L'engagement du Conseil général porte plus particulièrement sur :

- la protection, le maintien et l'amélioration des ressources forestières,
- la conservation de la biodiversité, la protection des sols, de la ressource en eau et des milieux remarquables,
- l'amélioration de la sécurité du personnel, des conditions d'intervention et la qualité du travail en forêt.

L'obtention officielle de cette certification devrait favoriser la commercialisation des bois de coupe, la circulaire du 5 avril 2005 rappelant qu'à l'horizon 2010, 100% des achats publics de bois devront provenir de forêts gérées durablement.

## OBJECTIF 13 : Anticiper la production et le traitement des déchets.

<u>Action 37</u> : Mieux encourager l'utilisation de produits recyclés et/ou recyclables et donner au tri sa dimension civique.	
<u>Action 38</u> : Orienter des actions en direction des professionnels pour réduire les volumes de déchets à la source.	
<u>Action 39</u> : Proposer des orientations innovantes d'élimination, de collecte, de valorisation, dans le prochain schéma départemental des déchets ménagers.	





### **Actions effectives avant mars 2009 :**

- Soutien financier aux collectivités intervenant dans le domaine des déchets, et animation d'un fonds départemental pour la maîtrise des déchets.
- Actions de communication et de sensibilisation sur 2009, dans le cadre de ce fonds.
- Participation financière permettant le fonctionnement du SYDED (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés).

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

- Ouverture début 2009 du centre de stockage ALVEOL (stockage de 80 000 t. de déchets ménagers par an), pour lequel le Conseil général a apporté un accompagnement financier important.
- Le Département participe également aux actions de communication menées par le SYDED : dans ce cadre, le SYDED a conçu une réglette MEMOTRI qui sera diffusée auprès des habitants. Cette réglette permettra de connaître, pour chaque nature de déchets, la destination la plus adaptée pour un traitement efficace (conteneurs emballages ménagers, journaux – magazines, verre, déchèterie, compostage domestique, retour au magasin d'achat,...). 80 000 exemplaires de cette réglette seront distribués sur le territoire du syndicat. Participation prévue du Département à hauteur de 15% de la dépense.
- Par ailleurs, une réflexion est engagée par le Département en partenariat avec l'ADEME pour la mise en place d'un plan de prévention : il s'agirait de mettre en place et d'encourager des actions visant à réduire le volume de déchets produits.
- Un schéma d'élimination des déchets inertes a été adopté en juin 2009. Il a été réalisé à partir d'une étude sur les possibilités de stockage actuel (sites de collecte et de traitement) et propose des dispositions pour compléter le maillage sur le territoire départemental.
- Enfin, la participation financière du Conseil général a été sollicitée pour différents projets (CP février 2009) : par exemple, une étude pour la création d'une mini-déchetterie rurale sur la partie nord du territoire de la communauté de communes des Portes de Vassivière.

## **OBJECTIF 14 : Prévenir le réchauffement climatique et l'appauvrissement des ressources par le biais d'une maîtrise de l'énergie.**

<u>Action 40</u> : Mieux valoriser le bois énergie et encourager les particuliers à s'équiper.	
<u>Action 41</u> : Développer l'information des particuliers sur la thématique de la maîtrise de l'énergie et intégrer cette dimension dans les centres de ressources pour l'habitat.	
<u>Action 42</u> : Agir sur l'optimisation de l'éclairage public.	
<u>Action 43</u> : Encourager le développement des énergies renouvelables par le secteur agricole.	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

- Les PTH, existants depuis 2004, ont été reconduits en 2008 et élargis aux thématiques du développement durable, avec un objectif pour le classement énergétique des bâtiments en catégorie C ou D.
- Un accompagnement financier fort de la part du Conseil général de la Haute-Vienne a été développé à destination du SEHV (syndicat énergie Haute-Vienne). Ce dernier a mis en place un service d'information et de conseil à destination des communes, concernant les problématiques de maîtrise de l'énergie, et de développement des sources d'énergies renouvelables.

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

- Le Département poursuit les investissements entrepris dans le cadre des PTH en attribuant notamment des subventions aux particuliers pour des travaux permettant de réduire la consommation énergétique (isolation...).
- Dans le cadre du PTH du Pays de l'Occitane et des Monts d'Ambazac, une action spécifique est développée pour inciter les particuliers à s'équiper de chaudières plaquettes bois.
- Signature d'un protocole d'accord relatif au dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) avec E.D.F. Ce protocole aboutira au rachat par E.D.F. de certificats d'économie d'énergie suite à des travaux visant à réduire les dépenses énergétiques, ce qui facilite l'intégration du critère énergie dans les travaux ou les bâtiments départementaux (CP juin 2009).
- Dans le cadre du dispositif de maîtrise de l'énergie, le Département a soutenu de nombreux projets. A titre d'exemple :
  - Subvention de 52 000 € à la commune de St Jouvent pour la construction d'une chaufferie à plaquettes bois et d'un réseau de chaleur alimentant des bâtiments communaux (CP juin 2009) ;
  - Subvention de 2 440 € à la commune de La-Chapelle-Montbrandeix pour le remplacement des menuiseries par des menuiseries labellisées environnement sur le bâtiment de la mairie (CP oct. 2009).

## **OBJECTIF 15 : Veiller à l'harmonie des habitats, du patrimoine architectural et à la qualité des paysages.**

Action 44 : Valoriser les paysages naturels et le patrimoine architectural.



### **Actions effectives avant mars 2009 :**

Le Conseil général de la Haute-Vienne a accompagné en 2008 plusieurs opérations visant à mettre en valeur les patrimoines naturels ou architecturaux.




### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

- Dans le cadre d'une convention avec la Fondation du patrimoine, le Département a soutenu financièrement des opérations de restauration du patrimoine privé non habitable situé sur son territoire :
  - Réfection de la couverture pour l'ancien moulin à sarrasin du château de Châlus, XVème siècle.
  - Réfection de la couverture et travaux de maçonnerie et de menuiserie sur une construction du XIXème siècle abritant un four à pain et un clérier (séchoir à châtaignes), sur la commune de Séreihac.
  - Réfection de couverture d'une grange d'un ensemble bâti dont la maison d'habitation date du XVIème/XVIIème siècle. (Le Buis).
  - Travaux de maçonnerie et de menuiserie d'un four à pain datant de 1850, commune de Limoges.
  - Réfection d'une habitation abritant un four à pain, commune de Flavignac).
- Le Conseil général finance également des études et des travaux d'aménagement pour les centres bourg.

A titre d'exemple, une subvention a été attribuée à la commune de Mortemart pour la réhabilitation de la place du Château des ducs, dans le cadre de la convention territoriale du pays du Haut-Limousin, à hauteur de 78 500 € (CP mai 2009).

- Mise en place d'un programme d'enfouissement des lignes électriques sur le site de Saint-Pardoux pour valoriser l'aspect paysager du site.

**OBJECTIF 16 : Développer des espaces de loisirs accessibles à tous les haut-viennois, et notamment ceux offrant une dimension de sensibilisation et de découverte à la nature.**

<u>Action 45</u> : Faire des chemins de randonnée une vitrine des richesses naturelles, paysagères ou patrimoniales du Département, ainsi qu'un vecteur de loisir «vert», proche et accessible à tous les haut-viennois.	
<u>Action 46</u> : Aider à l'organisation de manifestations de sensibilisation sur les thèmes de la protection de l'environnement ou de la mise en valeur du patrimoine vert et à la création de parcours pédagogiques de découverte de la nature	
<u>Action 47</u> : Faire des richesses naturelles un outil d'insertion et de partage.	

**Actions effectives avant mars 2009 :**

- Depuis 2008, de nombreuses actions ont vu le jour afin de favoriser l'activité randonnée sur le département (repérage des sentiers existants, inscription de nouveaux sentiers au PDIPR, en mettant l'accent sur leurs intérêts culturels, historiques, architecturaux et paysagers, développement d'activités sur le site de St Pardoux...).
- Des manifestations ont également été organisées, en termes de sensibilisation à l'environnement, d'identification des problématiques et d'accompagnement des sorties scolaires.

**Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

**Faire des chemins de randonnée une vitrine des richesses naturelles, paysagères ou patrimoniales du Département, ainsi qu'un vecteur de loisir «vert», proche et accessible à tous les haut-viennois :**

- Une convention cadre (oct 2008 - sept 2011) a été passée avec le Comité départemental de randonnée pédestre, elle est assortie d'une convention annuelle précisant les actions à réaliser et la participation financière du Département.
- Un site internet visant à faire découvrir et à développer l'activité randonnée dans le département a vu le jour début 2009 : [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com), permettant un recensement des itinéraires et promouvant la pratique de cette activité. 21 000 visiteurs ont utilisé ce site en 2009.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du PDIPR, le Département contribue à inscrire de nouveaux itinéraires sur la Haute-Vienne. Fin 2009, 1220 Km de sentiers étaient d'ores et déjà inscrits, sur 81 communes du département, et 32 itinéraires sont valorisés (balisage, signalétique, topo-fiche).
- Le Département subventionne plusieurs opérations dans le cadre de la convention territoriale du pays d'Ouest Limousin 2008-2010, visant à développer des activités de tourisme et de loisirs à partir de la voie verte et du vélorail.

**Aider à l'organisation de manifestations de sensibilisation sur les thèmes de la protection de l'environnement ou de la mise en valeur du patrimoine vert et à la création de parcours pédagogiques de découverte de la nature :**

- Aménagement des parcours de pêche et valorisation des abords de rivière :
  - Subvention de 7990,25 € au syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne moyenne pour la deuxième tranche de travail d'aménagement du parcours de pêche sur la vallée de la Vienne,
  - Subvention de 27 200 € à la commune de Panazol pour l'aménagement des bords de Vienne.

Les actions envisagées en 2010 sont les suivantes :

- Lancement d'une étude pour la création d'un itinéraire de randonnée autour de l'étang de la Pouge, et engagement d'une réflexion sur l'opportunité d'une dérivation du Gorret, susceptible d'améliorer la qualité de l'eau.
- Poursuite des travaux d'ouverture du panorama autour du Mont Gargan. Consolidation des ruines de la chapelle, et réinstallation de la cloche sur un nouveau portique.
- Remise en état des abords du parking de la Tourbière des Dagues.
- Conduite d'une étude sur un projet de sentiers accessibles aux personnes non-voyantes en forêt des Vaseix.

## Orientation 4 : L'exemplarité des pratiques du Conseil général

### ► **Le contexte :**

Le secteur public en général et le Conseil général en particulier doivent être exemplaires en matière d'éco-responsabilité. Le secteur public dispose d'un formidable effet d'entraînement, grâce aux partenariats qu'il conclut, vers des modifications des modes de production et de consommation.

Mettre en place une dynamique interne susceptible d'intégrer le développement durable dans les pratiques administratives quotidiennes et dans les relations, internes comme externes, qu'entretient une collectivité, est l'étape indispensable pour l'amélioration continue attendue d'une démarche et d'un projet de développement durable.

### ► **Les objectifs déclinés dans le cadre de cette orientation :**

Objectif 17 : Adopter une politique d'achat et des pratiques éco-responsables.







Objectif 18 : Imaginer des bâtiments adaptés et économes.

Objectif 19 : Promouvoir le développement durable au travers de la gestion des ressources humaines.

Objectif 20 : Réduire les impacts inhérents à la construction et à l'entretien du réseau départemental de voirie.

Objectif 21 : Améliorer les déplacements des agents du Conseil général.

## **OBJECTIF 17 : Adopter une politique d'achat et des pratiques éco-responsables.**

<u>Action 48</u> : Intégrer des achats équitables dans les consommations de la collectivité.	
<u>Action 49</u> : Développer la part des produits biodégradables, recyclés ou recyclables dans les achats de la collectivité (papier...).	
<u>Action 50</u> : Réduire les quantités des produits d'entretien ménager et proscrire les produits dangereux pour les agents et l'environnement, sensibiliser au respect de la propreté des locaux.	
<u>Action 51</u> : Développer les achats ou les locations de véhicules propres, réduire les émissions de GES produits par les véhicules de la collectivité.	
<u>Action 52</u> : Améliorer l'efficacité environnementale du parc informatique, reprographique et d'impression.	
<u>Action 53</u> : Réduire les déchets et généraliser les pratiques de tri pour les services du Conseil général et les collèges.	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

- Le Conseil général a adopté dans ses commandes publiques un comportement éco responsable en privilégiant les produits éco-labellisés, pour l'entretien des bureaux, pour l'impression, les produits réalisés à partir de matériaux recyclés, ou encore les produits issus du commerce équitable, qui ont été introduits dans les manifestations du Conseil général, et dans les achats de certains vêtements de travail.
- Des efforts ont également été fournis dans le domaine de la gestion des déchets (système de double poubelle dans les bureaux, tri sélectif, gestion des matériels réformés...).
- De même, l'ensemble des problématiques de gestion des déchets a été traité, pour les collèges de l'agglomération de Limoges.

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

#### **Une politique d'achats éco-responsable :**

- Par délibération en date du 23 octobre 2009, le Conseil général a décidé conformément aux prescriptions de l'Agenda 21 (actions 48 à 53), d'utiliser le levier de la commande publique pour intégrer des prescriptions environnementales dans tous les marchés du Département, que ce soit pour les travaux, les services ou les fournitures.
- Un référentiel « commande publique éco-responsable » a été rédigé ; il présente pour chaque type d'achat les objectifs environnementaux ainsi que le degré de qualité environnementale recherché.
- L'ensemble des achats du Département privilégie aujourd'hui les produits éco labellisés, notamment pour les fournitures suivantes :

- les produits d'entretien,
- les matériels informatiques (ordinateurs, imprimantes, périphériques, consommables),
- le mobilier de bureau,
- les fournitures de bureau,
- la peinture (équipe EMOP),
- l'impression de document de communication,
- la reprographie.

A noter que pour l'impression de documents de communication et pour la reprographie, des prescriptions environnementales sont également demandées.

Par ailleurs, un marché désherbeurs thermiques permet aux services et aux collègues de ne plus utiliser de produits phytosanitaires.




L'éco label permet de prendre en compte toute la durée de vie des produits, lors de leur production, de leur utilisation et en phase de recyclage.

- Les travaux routiers et de bâtiments privilégient également des prescriptions environnementales. Pour les routes, les matériaux extraits sont réemployés dans la mesure du possible. Les techniques à froid de fabrication des produits de revêtement naturel, moins consommatrices d'énergies, sont privilégiées en fonction du trafic.
- Pour les opérations neuves, des études d'impact sont réalisées, afin de préserver les milieux aquatiques, la faune, la flore, ainsi que l'environnement humain avec des études acoustiques, agricoles, forestières et archéologiques.
- Pour les bâtiments, on privilégie les procédés et les équipements permettant de développer une gestion éco responsable en matière de gestion de l'énergie, du confort du bâtiment, et de la santé des usagers.





#### **Les pratiques éco-responsables de l'Administration :**

- Une formation est réalisée par le fournisseur auprès des agents d'entretien, elle concerne la nature des produits à utiliser, les dosages,...
- La mise en place de récupérateurs de piles dans les EPLE est lancée dans quelques collègues.
- Les services du Conseil général utilisent désormais des enveloppes réutilisables pour faire circuler le courrier interne, permettant ainsi une réduction des coûts et une baisse du nombre de déchets papier.
- De même, des points d'impressions mutualisés (PIM) se développent : les imprimantes individuelles des agents sont peu à peu remplacées sur un même site par un photocopieur multifonction, qui de par ses capacités permet de se substituer à l'ensemble des imprimantes individuelles.  
A ce jour 4 MAD bénéficient de ce dispositif, ainsi que 1 MSD. 20 PIM sont également effectifs dans les services centralisés.  
D'autres PIM sont en cours dans les antennes des Maisons de l'aménagement du département, et 9 PIM supplémentaires sont prévus dans les MSD.  
Il est prévu que l'ensemble des outils d'impression sera mutualisé dans les services du futur Hôtel du département.
- Partenariat avec le SYDED pour l'installation d'éco points à proximité des collègues, permettant aux établissements hors agglomération de réaliser le tri de leurs déchets.

- Les magazines d'information « Express » et « Mag » sont désormais mis sous film biodégradable.
- Enfin, lors de l'achat de certains objets promotionnels, les matières recyclées ou biodégradables sont privilégiées.

	Niveau 1 : engagement des élus / réflexion des services
	Niveau 2 : dispositifs votés / expérimentations menées
	Niveau 3 : projets finalisés et financés / actions menées

## OBJECTIF 18 : Imaginer des bâtiments adaptés et économes.

<u>Action 54</u> : Améliorer l'efficacité énergétique du parc départemental de bâtiments et inciter aux économies d'énergie.	
<u>Action 55</u> : Développer l'intégration de la Haute qualité environnementale dans les bâtiments du Conseil général.	
<u>Action 56</u> : Mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales dans les bâtiments départementaux.	
<u>Action 57</u> : Intégrer dans le futur Hôtel du Département des cibles de développement durable.	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

- Le Conseil général a mené diverses actions visant à réduire son empreinte énergétique : études thermiques ou d'impact énergétique, travaux d'amélioration énergétique (notamment dans les collèges), déploiement de solutions énergétiques alternatives...
- Enfin, la Bibliothèque départementale de prêt a expérimenté un bilan carbone.

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

- Volonté de généraliser les audits thermiques sur les bâtiments de la collectivité. 60 % des bâtiments audités en 2011, tous ceux d'une surface supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>. En 2009, 20 collèges ont été audités sur un total de 30.
- Systématiser l'examen par le maître d'œuvre de solutions énergétiques performantes (isolation renforcée au-delà des réglementations thermiques existantes, chaudière haut rendement...) ou alternatives (solaire, géothermie...). Mission CEE (conseil économie énergie) mise en place sur les projets de construction ou les grands projets de restructuration des bâtiments existants.
- Signature d'un protocole d'accord relatif au dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) avec EDF. Ce dispositif existait déjà auparavant et a été reconduit pour l'année 2009-2010 (CP juin 2009).
- Construction d'un bâtiment commun MDD et MSD à Bessines sur Gartempe, qui sera un bâtiment HQE. Le calendrier du projet s'étale entre 2009 et 2012. Le coût de la construction est estimé à 1 900 000 € (CP juillet 2009).
- Réfection complète du bâtiment de plage de Chabannes à St Pardoux, comprenant notamment la réfection complète du réseau d'eau chaude sanitaire, le remplacement des équipements avec en option une production d'eau chaude sanitaire par panneaux solaires (CP avril 2009).

- Investissement dans les collèges : une autorisation de programme de 80 000 € a été inscrite pour les travaux complémentaires d'économies d'énergie concernant la demi-pension du collège lycée de Saint-Léonard de Noblat (DM1 2009 - 1<sup>ère</sup> commission).

**Améliorer l'efficacité énergétique du parc départemental de bâtiments et inciter aux économies d'énergie :**

- Pour une partie des bâtiments situés sur Limoges, un marché de maintenance avec intéressement a été passé avec le fournisseur d'énergie ; l'entreprise titulaire effectue la maintenance et le suivi des installations, elle optimise la régulation du chauffage selon un objectif fixé. En fin de saison, il y a partage des gains réalisés par rapport à l'objectif.
- Ce type de marché, mis en place depuis 2008, a permis de réaliser en moyenne 15 % d'économies d'énergie sur tous les bâtiments concernés : site des Carmes et de Libération, bâtiments situés rue du petit tour, Immeuble Carnot, Bibliothèque départementale de prêt, Archives départementales, locaux de la direction des systèmes d'information, gymnase de Cheops 87.
- D'autre part, un contrat a été passé avec EDF, concernant le suivi de la consommation de gaz dans les collèges, au moyen de comptes en ligne.




**Mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales dans les bâtiments départementaux :**

- Un système de récupération des eaux pluviales devrait être mis en place, pour réutilisation dans les toilettes. Chaque année, une MAD ou antenne est équipée d'un tel système, l'eau récupérée est ensuite utilisée pour le lavage des véhicules.

**Intégrer dans le futur Hôtel du Département des cibles de développement durable :**

- Limitation des nuisances sur le chantier du futur Hôtel du département. Insertion des publics éloignés de l'emploi (recours aux clauses sociales).
- Egalement en projet sur le site de la visitation, un plan d'économie d'énergie, avec GTC (gestion technique centralisée) : les appareils électriques s'éteindront automatiquement après 17h30.

## OBJECTIF 19 : Promouvoir le développement durable au travers la gestion des ressources humaines.

Action 58 : Inciter les agents à adopter des modes de vie plus «économiques» et plus «solidaires».	
Action 59 : Encourager les agents à intégrer les enjeux du développement durable dans leurs pratiques professionnelles.	
Action 60 : Favoriser, dans la gestion des ressources humaines du Conseil général, l'insertion professionnelle des jeunes et des publics éloignés de l'emploi.	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

La mise en avant du développement durable dans la gestion des ressources humaines est passée par diverses actions :

- Incitation des agents à utiliser des moyens de transports respectueux de l'environnement, ou le co-voiturage, lors de leurs déplacements. Un site de covoiturage a été mis en service pour le département de la Haute-Vienne (depuis 2009).
- Incitation à consommer « équitable ».
- Sensibilisation à l'éco-citoyenneté au travers des supports de communication interne.
- Inscription du développement durable dans les enjeux du PAD. (Projet d'administration départementale).

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

#### **Inciter les agents à adopter des modes de vie plus «économiques» et plus «solidaires» :**



- A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009, le service des œuvres sociales accorde des majorations sur les prêts qui sont proposés aux agents – sous condition de ressources – lorsque le projet financé s'inscrit dans une démarche de développement durable.
  - Prêts immobiliers : la majoration sera appliquée si le projet ouvre droit à crédit d'impôts auprès des services fiscaux (isolation thermique...).
  - Prêts d'équipement : la majoration sera appliquée pour l'achat – par exemple – d'un véhicule hybride, de catégorie A ou électrique ou encore, pour l'acquisition d'un vélo électrique.
- Par ailleurs le Conseil général développe et expérimente des solutions destinées à réduire son empreinte environnementale, notamment : la prise en charge partielle des abonnements aux transports en commun pour les agents du Département à compter du 1<sup>er</sup> septembre, pour les trajets domicile-travail, ou encore l'expérimentation de l'utilisation des vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels.

(Cette expérimentation s'est déroulée sur deux mois, pendant lesquels trois vélos électriques ont été mis à disposition des agents, sur les sites des Carmes et de Libération). (DM2 2009 – 1<sup>ère</sup> commission).

**Encourager les agents à intégrer les enjeux du développement durable dans leurs pratiques professionnelles :**

- Réduction des déchets papier : adoption des enveloppes réutilisables pour la circulation du courrier interne non confidentiel dans les services du Conseil général.
- Une formation aux achats durables réunissant 28 acheteurs a permis de présenter toutes les possibilités d'intégration des clauses environnementales dans les marchés publics, ainsi que le référentiel départemental des achats écoresponsables.
- Formations à direction des agents d'entretien et des agents des MAD et des collèges, concernant l'utilisation des produits d'entretien des locaux ainsi que la sensibilisation et la formation « zéro pesticide ».
- Une information récurrente est adressée aux agents par le biais de la « Lettre des ambassadeurs 21 ».

## **OBJECTIF 20 : Réduire les impacts inhérents à la construction et à l'entretien du réseau départemental de voirie.**

<u>Action 61</u> : Réduire et valoriser les déchets de voirie.	
<u>Action 62</u> : Poursuivre l'utilisation de matériaux et de produits d'entretien de voirie plus respectueux de l'environnement.	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

- Le Pôle déplacements s'est tourné vers une politique d'achat et des pratiques écoresponsables.
- De même, concernant l'entretien des routes départementales, une rationalisation des méthodes de fauchage a été mise en place, ainsi que l'abandon total de l'utilisation des pesticides. (Aucun achat de pesticides depuis mars 2009).
- Enfin, les matériaux utilisés sont moins consommateurs.

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

- Les revêtements routiers par enduits d'usure sont systématiquement réalisés à partir de liants froids (émulsions, se mettant en œuvre à basse température), qui ont remplacé le bitume, fonctionnant à chaud. Les agents utilisant ces produits y ont également gagné en hygiène et en sécurité.
- Le changement de produits de peinture des sols routiers est en projet.
- Enfin, une journée de sensibilisation des conducteurs d'engins est également prévue, sur le thème du fauchage raisonné, l'optimisation de la consommation de carburant, le respect des bords de routes, et la sécurité.

## **OBJECTIF 21 : Repenser les déplacements des agents du Conseil général.**

Action 63 : Rationaliser et réduire l'usage des véhicules individuels dans les déplacements quotidiens des agents du Conseil général.



### **Actions effectives avant mars 2009 :**

- En 2009, deux actions ont été lancées dans le sens d'une rationalisation des déplacements quotidiens des agents du Conseil général :
  - expérimentation de vélos à assistance électrique sur les sites des Carmes et de Libération
  - lancement d'une réflexion sur la prise en charge d'abonnements de transport en commun pour les agents du Conseil général.

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

- Depuis septembre 2009, le Conseil général prend en charge à hauteur de 50 % le coût des abonnements de transports en commun des agents sur les transports TCL ou RDTHV, ainsi que sur les parcours TER à hauteur de 25 % afin de compléter les 25 % déjà pris en charge par la SNCF. Ces remboursements interviennent dans le cadre des trajets quotidiens domicile/travail, sur présentation de justificatifs.
- Lancement d'un plan de déplacement de l'administration (BP 2010)

Le plan de déplacement est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Sa mise en œuvre répond à une logique de développement durable. Les actions envisagées sont :

- l'encouragement à l'utilisation des transports en commun,
- la promotion du vélo,
- l'incitation au covoiturage,
- la mise en place d'outils informatiques permettant d'organiser des réunions à distance (visioconférence, ...),
- le développement de la part de véhicules « propres » dans la flotte du Conseil général,
- le partenariat avec d'autres employeurs.

# Orientation 5 : Le choix d'un développement dynamique fondé sur la préservation des ressources naturelles et le partage des richesses

## ➤ **Le contexte :**

Le développement économique est nécessaire au progrès des sociétés et des territoires. Il est conditionné par les capacités financières, humaines et environnementales de ces derniers. Cependant, dans le seul cadre d'une logique de marché, il peut s'accompagner d'un creusement des inégalités sociales et d'une dépréciation, voire d'une destruction des ressources environnementales qui fondent ou ont fondé son existence.

Le développement durable local doit donc tirer parti des ressources de son territoire et des Hommes qui le peuplent. Il doit assurer une juste répartition des retombées des richesses produites et s'attacher à faire émerger une nouvelle responsabilité et citoyenneté de l'entreprise vis-à-vis du territoire qui l'accueille. Il doit se construire à partir de technologies et de productions plus propres, plus sûres et plus sobres en consommation de matières premières et d'énergie.

Il s'agit donc de favoriser les initiatives et les projets des hommes et des territoires, d'encourager le partage des richesses, de penser une autre mobilité des personnes et des biens.

## ➤ **Les objectifs déclinés dans le cadre de cette orientation :**

Objectif 22 : Assurer un développement économique équilibré et accompagner ses acteurs au changement.

Objectif 23 : Encourager une activité agricole durable, soucieuse de son environnement et encourager des modes de consommation durable.

Objectif 24 : Promouvoir et aider une économie touristique soucieuse des richesses naturelles du département.

Objectif 25 : Offrir un accès à l'emploi à ceux qui en sont exclus.

Objectif 26 : Optimiser et réduire les déplacements.

**OBJECTIF 22 : Assurer un développement économique équilibré et accompagner les entreprises dans la prise en compte du développement durable.**

Action 64 : Mieux intégrer l'approche environnementale dans le soutien à l'activité économique des territoires.	
Action 65 : Faire des richesses naturelles du Département et de son terroir un atout économique.	

**Actions effectives avant mars 2009 :**

Le Département a choisi d'accompagner et de valoriser des projets d'entreprises en rapport avec le développement durable.





L'aide à l'immobilier d'entreprise a été adaptée, qu'il s'agisse des micro-entreprises, des entreprises industrielles ou des collectivités, avec la possibilité d'une bonification lorsque le bâti intègre des choix d'aménagement ciblés haute qualité environnementale (HQE).

**Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009,  
ou en cours de réalisation :**

**Prise en compte plus importante des enjeux du développement durable dans l'immobilier d'entreprise :**

- Concernant l'aide à l'investissement immobilier dans les entreprises, il est prévu que les dispositifs existants évoluent, et notamment prennent en compte, dans la perspective de l'Agenda 21, des démarches de développement durable, en favorisant la réutilisation des bâtiments existants et les investissements spécifiques, comme par exemple les constructions ou matériaux haute qualité environnementale, les dispositifs contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, aux économies d'énergie, à la maîtrise des déchets et des rejets, les énergies renouvelables, la mise aux normes environnementales, l'intégration paysagère.

## **OBJECTIF 23 : Encourager une activité agricole durable, soucieuse de son environnement et encourager des modes de consommation durables.**

<u>Action 66</u> : Encourager la filière du BIO et les filières de qualité locales, favoriser les marchés locaux de producteurs (et de consommateurs).	
<u>Action 67</u> : Mettre l'accent sur des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.	
<u>Action 68</u> : Mieux intégrer la dimension sociale dans les aides agricoles départementales.	
<u>Action 69</u> : Agir avec la profession agricole, pour la qualité visuelle des paysages.	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

Une concertation avec la profession a été entreprise pour conduire une réorientation des dispositifs agricoles animés par la collectivité, vers une prise en compte accrue du développement durable. (cf. ci-dessous).

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

En 2009, le Département a adopté de nouvelles modalités d'aides en faveur de l'agriculture, afin notamment de mieux prendre en compte les enjeux identifiés dans l'Agenda 21.

#### **Agriculture biologique :**

- Concernant l'action 66, le Département met en place une bonification de 1500 € pour les jeunes agriculteurs qui s'inscrivent dans une démarche de qualification environnementale, et une bonification supplémentaire de 1 000 € pour les agriculteurs qui s'installent en bio.

#### **Circuits courts :**

- De même, une aide à l'aménagement des abords de ferme est prévue pour les exploitants en vente directe (action 69).
- Dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise, soutien à la SARL La Meuzacoise pour l'extension d'un abattoir de volailles produites localement. Attribution d'une subvention de 35 977 € dans le but de valoriser une production locale de qualité (CP février 2009).

#### **Volet social :**

- D'autre part, concernant l'action 68, la mise en place d'un accompagnement socioprofessionnel pour les agriculteurs relevant du RSA est actuellement en projet.

- Une aide financière est apportée au GEIQ agri-qualif Limousin pour le recrutement de bénéficiaires du RSA ou de personnes issues du PLIE rural et ne bénéficiant pas de cette prestation, calculée sur la base de trois bénéficiaires (CP oct 2009).





**Signe officiel de qualité :**

- L'adhésion à un signe officiel de qualité devient une condition d'accès au dispositif d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. Le montant de l'aide sera déterminé au regard d'engagements prévus dans le projet d'exploitation : mise en place d'un suivi sanitaire, certification environnementale, labellisation, agriculture biologique...

**Habitat autonome des jeunes agriculteurs :**

- Les besoins en logement des jeunes installés hors du cadre familial pris en compte ne portent désormais que sur la réhabilitation de bâti ancien ou l'éco construction.

## **OBJECTIF 24 : Promouvoir et aider une économie touristique soucieuse des richesses naturelles du département.**

<u>Action 70</u> : Préserver la qualité des eaux de baignade.	
<u>Action 71</u> : Inciter les opérateurs touristiques à prendre mieux en compte des pratiques de développement durable.	
<u>Action 72</u> : Faire des politiques touristiques un levier d'insertion et d'intégration sociale.	
<u>Action 73</u> : Structurer et promouvoir un tourisme vert fondé sur la ruralité et son «authenticité».	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

- A travers la gestion du site de Saint-Pardoux, le Département se positionne en faveur du tourisme durable, de l'éco-tourisme, des circulations douces et de l'accessibilité aux personnes handicapées.
- Cette politique passe aussi par le recensement des labels environnementaux appliqués au tourisme, et par la mise en place d'une bonification pour les équipements répondant au label tourisme et handicap.

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**




#### **Préserver la qualité des eaux de baignade :**

- Subvention pour les travaux d'aménagement des plans d'eau existants, visant une amélioration de la qualité de l'eau et du milieu récepteur. A titre d'exemple, le Conseil général a attribué une subvention à la commune d'Ambazac, pour la création d'un ouvrage de décantation et de rétention des boues au plan d'eau du Grand Jonas (CP juin 2009).

#### **Structurer et promouvoir un tourisme vert fondé sur la ruralité et son «authenticité» :**

- Lors du vote du budget primitif 2009, l'assemblée a approuvé la mise en place de la charte de développement du tourisme rural. Une première application de la charte a été réalisée en 2009 sur le territoire de Monts et barrages. Sur la base d'un diagnostic territorial, les enjeux suivants sont apparus :
  - coordination des offices de tourisme du territoire,
  - mise en valeur du patrimoine, et qualification des lieux de visite,
  - qualification et organisation de l'offre nature.

## OBJECTIF 25 : Offrir un accès à l'emploi à ceux qui en sont exclus

<u>Action 74</u> : Encourager les partenariats entre l'action publique et le monde de l'entreprise sur la thématique de l'insertion par l'emploi.	
<u>Action 75</u> : Mettre en place des clauses d'insertion dans les marchés publics contractualisés.	
<u>Action 76</u> : Innover et expérimenter de nouvelles solutions pour l'accès ou le retour à l'emploi.	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

- Lancement d'un PLIE rural départemental, initiative unique en France permettant un suivi individualisé permanent de plus de 300 personnes éloignées de l'emploi.
- Concernant les actions 74 et 75, le Département instaure une bonification de l'aide à l'immobilier d'entreprise lorsque cette dernière s'engage à embaucher des personnes issues du PLIE. Ce dispositif a été mis en place afin de mettre en relation des publics éloignés de l'emploi et des entreprises.
- Egalement, la mise en place d'une aide au permis de conduire pour les 16-18 ans sous condition de ressources permet d'agir dans le sens de l'intégration socio-professionnelle d'un public plus défavorisé.

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

#### **Mettre en place des clauses d'insertion dans les marchés publics contractualisés :**

- La création au sein des services du Conseil général d'une maîtrise d'œuvre sociale chargée d'accompagner tous les acteurs de la commande publique que sont les maîtres d'ouvrages, les entreprises candidates, les publics en insertion, a permis de générer 3 947 heures d'insertion pour les marchés du Conseil général.




L'ouverture de la maîtrise d'œuvre sociale à l'ensemble des maîtres d'ouvrages publics départementaux (communes, communautés de communes, organismes départementaux), a généré 4 780 heures d'insertion.

Au total, la commande publique aura produit 8 725 heures d'insertion à destination des publics du PLIE sur l'ensemble du territoire départemental.

#### **Innover et expérimenter de nouvelles solutions pour l'accès ou le retour à l'emploi :**

- Le Département a fait le choix de mettre en œuvre et de porter un PLIE rural venant compléter le PLIE d'agglomération de Limoges.
- Dans le cadre de la généralisation du RSA, le Département a décidé d'instaurer des entretiens d'orientation des bénéficiaires conduits par des travailleurs sociaux et des professionnels de l'emploi pour mieux orienter les personnes.

## OBJECTIF 26 : Optimiser et réduire les déplacements

<u>Action 77</u> : Favoriser le covoiturage.	
<u>Action 78</u> : Augmenter l'attractivité des transports en commun.	
<u>Action 79</u> : Intégrer des modes de déplacements doux dans les aménagements du territoire.	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

2 actions majeures ont été réalisées sur cet objectif :

- La mise en place du site de co-voiturage permettant une mise en relation des haut-viennois pour partager leur véhicule dans le cadre des déplacements domicile/travail,
- L'instauration de la tarification unique dans les lignes régulières de la « Haute-Vienne en Car ».

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

#### **Amélioration des fonctionnalités de la plateforme de covoiturage :**

- mise en place à destination des entreprises et des collectivités qui le souhaitent d'un espace partenaire afin d'encourager le covoiturage entre collègues,
- information des internautes de l'offre de transport en commun sur le trajet recherché,
- mise en place d'une alerte SMS lorsqu'une offre de covoiturage correspond à l'attente de l'utilisateur.

#### **Augmenter l'attractivité des transports en commun :**

Afin d'encourager l'inter modalité :

- Maintien de l'inter-opérabilité des titres (changement de la billetterie, passage au sans contact).
- Participation à la centrale de mobilité MOBILIM.

#### **Intégrer des modes de déplacements doux dans les aménagements du territoire :**

- Participation du Conseil général de la Haute-Vienne aux schémas de développement des itinéraires vélos (sur l'agglomération de Limoges et en-dehors).

## Orientation 6 : Le choix d'aménagements durables

### ➤ **Le contexte :**

L'enjeu majeur de cette orientation est de veiller à l'équilibre des territoires. Mais il s'agit d'un équilibre global. En effet le développement des services à la population, la proximité des équipements, ne doivent pas faire disparaître l'impérieuse nécessité d'un développement harmonieux et responsable. L'impact des choix d'aménagement est à juger non seulement au travers les besoins qu'ils vont satisfaire, mais aussi par les ressources qu'ils prélèveront. C'est une équation souvent difficile à résoudre mais qui doit trouver des réponses opérationnelles dans les politiques de développement ou d'incitation du Conseil général.

Par ailleurs, la réflexion sur un développement harmonieux de la Haute-Vienne ne doit pas faire oublier la responsabilité départementale à agir sur des problématiques plus générales et conforter une dynamique de solidarité internationale.

### ➤ **Les objectifs déclinés dans le cadre de cette orientation :**



Objectif 27 : Rapprocher les services publics des habitants.

Objectif 28 : Assister les communes ou les communautés de communes dans leur offre d'équipements publics et y intégrer des critères de développement durable.

Objectif 29 : Agir à l'échelle internationale en faveur d'un développement durable par l'échange, la coopération, le co-développement.

Objectif 30 : Promouvoir l'accès à l'information et développer la diffusion de nouvelles technologies.

## OBJECTIF 27 : Rapprocher les services publics des habitants.

<u>Action 80</u> : Accompagner le maintien des équipements publics et des services de proximité nécessaires au bien-être de la population.	
<u>Action 81</u> : Améliorer l'accueil et l'information du public.	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

- Le Conseil général a décidé d'accompagner en 2008 les communes ou communautés de communes dans leurs projets visant à rapprocher les services publics des habitants.
- Le guide des aides départementales a également été mis à jour et diffusé auprès des élus, et sur internet.

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

#### **Accompagner le maintien des équipements publics et des services de proximité nécessaires au bien-être de la population :**




- Lancement d'un nouveau type de contractualisation entre les communautés de communes et le Conseil général de la Haute-Vienne : le contrat départemental de développement intercommunal (CDDI).
- Dans le cadre de l'action 1 de la convention territoriale du Haut Limousin signée le 25 janvier 2008, une étude relative aux services à la population va être réalisée. Cette étude, d'une durée prévisionnelle de 15 mois, doit permettre d'établir un diagnostic de l'existant afin de caractériser l'offre actuelle, les conditions d'accès et d'utilisation des services en places ; avec un double objectif :
  - fournir aux acteurs locaux et territoriaux un outil d'aide à la décision,
  - proposer des pistes de travail pour faire évoluer l'offre de service, et sur ces bases, engager les premières actions dès la fin de l'étude.

#### **Améliorer l'accueil et l'information du public :**



- Dans le cadre du PAD (projet d'administration départementale) 2009 - 2014, le Conseil général a lancé en 2009 une réflexion portant sur la qualité dans les points d'accueil.

L'objectif est de garantir aux usagers un accueil de qualité, aussi bien physique que téléphonique, sur l'ensemble des sites départementaux. Une première phase de diagnostic a débuté durant le mois de janvier 2010, tant pour les services territoriaux (MSD, MDD, MAD) que pour les services du siège. A terme, ce projet pourrait déboucher sur une certification qualité des points d'accueils du Département.

- Lancement d'une réflexion pour la refonte du site internet du Conseil général de la Haute-Vienne, visant à augmenter le nombre de services en ligne offerts aux haut-viennois. Dès à présent, un grand nombre de formulaires et de documents y sont disponibles en téléchargement.

	Niveau 1 : engagement des élus / réflexion des services
	Niveau 2 : dispositifs votés / expérimentations menées
	Niveau 3 : projets finalisés et financés / actions menées

**OBJECTIF 28 : Assister les communes ou les communautés de communes dans leur offre d'équipements publics et y intégrer des critères de développement durable.**

<p><u>Action 82</u> : Encourager les créations d'équipements publics qui de leur construction à leur exploitation intégreront des critères de développement durable.</p>	
<p><u>Action 83</u> : Conforter le rôle de l'Institution départementale en matière d'urbanisme et d'habitat.</p>	

**Actions effectives avant mars 2009 :**

- Pour répondre aux buts fixés par l'action 82, des dispositifs spécifiques d'accompagnement ont été mis en œuvre :
  - Bonification des projets structurants des communes et leurs groupements si ceux-ci répondent à des critères de développement durable définis par le Conseil général.
  - Prime aux projets HQE du territoire (piscine HQE à Saint Léonard de Noblat, construction du SAFRAN,...).
  - Accompagnement des investissements liés à la maîtrise de l'énergie (isolation, énergies alternatives...) des communes et leurs groupements (programme départemental de maîtrise de l'énergie).
- En matière d'urbanisme, une prime à la création d'éco lotissements est versée aux collectivités (accompagnement des études).

**Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

**Encourager les créations d'équipements publics qui de leur construction à leur exploitation intégreront des critères de développement durable :**

- Le dispositif de bonification des aides apportées par le Conseil général de la Haute-Vienne lorsque la commune respecte des critères de développement durable s'est poursuivi : par exemple, une subvention de 260 000 € a été attribuée à la communauté de communes du Haut-Limousin, avec une bonification de 39 000 € (15 %) au titre de l'Agenda 21, pour la création de la médiathèque intercommunale tête de réseau à Bellac.

**Conforter le rôle de l'Institution départementale en matière d'urbanisme et d'habitat :**



- En matière d'urbanisme et d'habitat, un guide a été diffusé début 2010, afin notamment de sensibiliser les élus locaux à intégrer un aménagement raisonné et durable dans les documents d'urbanisme (transport, habitat, urbanisation...).

Ce guide décline notamment les principaux enjeux identifiés par le Département et la politique qu'il a mise en place, expose ses recommandations et propose leur prise en compte dans les documents constitutifs du P.L.U., à travers neuf fiches, concernant chaque thème lié à l'urbanisme :

- habitat et équipements publics
- routes départementales
- transports et déplacements
- patrimoine naturel et paysage
- eau et déchets
- énergie
- agriculture et aménagement foncier
- tourisme
- développement économique

Ce document sera systématiquement diffusé à toute commune prescrivant l'élaboration ou la révision générale de son P.L.U.

**OBJECTIF 29 : Agir à l'échelle internationale en faveur d'un développement durable par l'échange, la coopération, le co-développement.**

Action 84 : Expérimenter de nouveaux leviers dans la politique de coopération internationale entreprise par le Conseil général.	
Action 85 : Sensibiliser les haut-viennois aux enjeux de solidarité internationale.	

**Actions effectives avant mars 2009 :**

- Diverses actions ont eu lieu notamment dans les collèges, (sensibilisation au commerce équitable avec l'association Artisans du monde, découverte de la culture africaine, avec l'association l'Afrique chez vous).
- Promotion d'une radio associative burkinabé, et mise en place d'une action visant à former des producteurs maraîchers sur la lutte anti-parasitaire et la protection naturelle des cultures (préparation d'insecticides naturels) , et l'enrichissement naturel des sols (production de fumure organique).



**Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

**Sensibiliser les haut-viennois aux enjeux de solidarité internationale :**

- Participation au forum africain, présentation d'un document sur la radio.
- Participation à la semaine de la solidarité internationale, avec un panneau sur les actions conduites au Burkina Faso.
- Appui institutionnel à la Commune de Bama :
  - formations à destination notamment des élus locaux et du personnel de la Mairie,
  - appui à la mise en place d'une politique communale de l'eau,
  - appui à l'aménagement du marché de Bama.
- Accès à la citoyenneté :
  - campagne d'alphabétisation 2009-2010,
  - dynamisation des bibliothèques villageoises,
  - prévention en matière de santé VIH / SIDA,
  - électrification du collège,
  - accès des collégiens à l'informatique,
  - soutien au fonctionnement de radio Bama.

- Appui à la société civile :
  - appui à la structuration des groupements, pour assurer une meilleure commercialisation des produits, et soutien aux maraîchers pour l'adoption de pratiques éco-responsables,
  - appui aux femmes,
  - formation professionnelle.
  
- Lors du BP 2010, les élus ont conclu un nouveau programme triennal de coopération décentralisée avec la commune de Bama au Burkina-Faso dans le but de poursuivre et de consolider les actions entreprises ; le nouveau programme intègre un volet agricole spécifique, prenant en compte notamment le respect de l'environnement.
  
- Poursuite du travail en cours avec les groupements, des campagnes d'alphabétisation et de sensibilisation à la santé et à l'environnement sont menées auprès de la population.

## **OBJECTIF 30 : Promouvoir l'accès à l'information et développer la diffusion des nouvelles technologies.**

<u>Action 86</u> : Faciliter le développement et la diffusion de l'usage des TIC vers les personnes qui en sont le plus éloignées.	
<u>Action 87</u> : Aider au développement des usages pédagogiques et éducatifs des TIC (collèges,...).	

### **Actions effectives avant mars 2009 :**

Le Département a choisi d'orienter des actions prioritairement en direction des jeunes, des personnes âgées et handicapées, des publics fragiles et des très petites entreprises.

- Concernant l'action 87, un jumelage électronique « etwinning » a été réalisé, ainsi que la création d'un portail WebTV dans les collèges.
- Un premier concours vidéo « Educlip » s'est déroulé sur l'année scolaire 2009, pour lequel quatre collèges ont été récompensés.

(Educlip est un concours de reportages vidéos organisé à destination des collégiens, autour de thèmes qui touchent majoritairement au développement durable).

### **Actions poursuivies ou mises en place depuis mars 2009, ou en cours de réalisation :**

- Déploiement de tableaux blancs interactifs de dernière génération dans certains collèges.
- Le musée de Rochechouart est en ligne, permettant aux amateurs d'art d'avoir un aperçu des œuvres exposées.
- Une réflexion est en cours pour développer l'usage des nouvelles technologies en direction des personnes âgées afin de favoriser le maintien à domicile.

## CONCLUSION

Le présent rapport a pour objectif de dresser un bilan des réalisations 2009 – 2010 menées et de l'avancement des actions de l'Agenda 21.

Le tableau ci-dessous répertorie pour chaque niveau de réalisation, le nombre d'actions concernées.

A ce jour, plus de la moitié des actions sont actuellement menées dans les services et les politiques du Conseil général de la Haute-Vienne.

	<b>2008 - 2009</b>		<b>2009 - 2010</b>	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Niveau 1 : engagement des élus / réflexion des services	27	<b>31%</b>	8	<b>10%</b>
Niveau 2 : dispositifs votés / expérimentations menées	30	<b>34%</b>	30	<b>34%</b>
Niveau 3 : projets finalisés / actions menées	30	<b>34%</b>	49	<b>56%</b>